

# ARRETE MUNICIPAL N° 213

## RELATIF AUX MESURES VISANT A LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS COVID19 PORTANT INTERDICTION D'ACCES A L'AIRE DE JEUX DE LA COMMUNE D'ABELCOURT

Le Maire de la commune d'Abelcourt

Vu l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 complétant l'arrêté ministériel du 14 mars 2020,

Vu le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article L 1311-2,

Considérant le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique,

Considérant le pouvoir de police du maire de compléter les règles générales d'hygiène et les mesures propres à préserver la santé de l'homme, notamment en matière de prévention des maladies transmissibles, par arrêté du maire en vue d'édicter des dispositions particulières pour assurer la protection de la santé publique dans la commune,

Considérant que les mesures nationales visant à limiter les risques de propagations du virus Covid-19 nécessitent ainsi d'être complétées par le présent arrêté s'agissant des aires de jeux,

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'accès à l'aire de jeux et d'activités physiques de la commune est interdit à compter du 05/05/2020 et ce jusqu'à nouvel ordre pour éviter les rassemblements qui favorisent la propagation du virus.

**Article 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et passibles d'une amende.

**Article 3 :** Le maire et la gendarmerie seront chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur est transmise, ainsi qu'à Madame la Préfète du Département.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté publié au recueil des actes administratifs de la commune et affiché.

Fait à Abelcourt,

Le 05/05/2020,

Le Maire

Bernard JAMEY

